



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 94.00.620.005.1 DU 19 AOUT 1994

Transfert au bénéficiaire de la société ADEMI PESAGE des approbations de modèles antérieurement accordées à la société ADEMI INDUSTRIE

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

ADEMI PESAGE, Z.I. La Bergerie, 49280 La Séguinière.

OBJET

La présente décision transfère à la Société ADEMI PESAGE le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la Société ADEMI INDUSTRIE par les décisions suivantes et prolonge leurs validités jusqu'au 31 décembre 2002 :

- décision n° 91.00.641.002.1 du 29 avril 1991 (1) relative au dispositif récepteur et transmetteur de charge ADEMI INDUSTRIE modèle 50.
- décision n° 91.00.631.001.1 du 14 février 1991 (2) relative à la bascule à équilibre non automatique ADEMI INDUSTRIE modèle 51.
- décision n° 89.1.02.625.1.3 du 20 septembre 1989 (3) relative à la bascule à équilibre automatique ADEMI INDUSTRIE modèle 52.

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 416.
(2) *Revue de Métrologie*, février 1991, page 183.
(3) *Revue de Métrologie*, octobre 1989, page 1231.
(4) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 414.
(5) *Revue de Métrologie*, février 1990, page 190.
(6) *Revue de Métrologie*, février 1990, page 189.

- décision n° 91.00.625.005.1 du 29 avril 1991 (4) relative à la bascule à équilibre automatique ADEMI INDUSTRIE modèle 53.
- décision n° 90.1.01.631.1.3 du 19 février 1990 (5) relative au dispositif récepteur et transmetteur de charge ADEMI INDUSTRIE modèle 70.
- décision n° 90.1.10.626.1.3 du 19 février 1990 (6) relative à la bascule à équilibre automatique ADEMI INDUSTRIE modèle 73.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE,

P/ LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE EMPÊCHE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

L. ROUSSEAU

